



Ville de Dreux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 25 OCTOBRE 2022

Délibération N°89/2022

**Décision modificative n°2
Budget annexe Résidence Autonomie la Vaumonnaie**



712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	8
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	9

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à 17 h 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le quatorze octobre 2022, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Carine GENTIL, Valérie VERDIER, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Yucel KISA, Christine PICARD, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORRE, Nadine CHOLIN, Frédérique GASSE, Jacqueline RUAULT.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 14 octobre 2022, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 5 octobre 2022, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 14 octobre 2022.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Je vous propose d'adopter la Décision Modificative n°2 du Budget Annexe de la Résidence Autonomie La Vaumonnaie.

Il s'agit :

- De verser une subvention d'équilibre par le Centre Communal d'Action Sociale correspondant au surcoût engendré par les revalorisations salariales.
- D'inscrire au budget la FCTVA soit la somme de 2 331,34 € au titre de dépenses réelles d'investissement réalisées en N-2.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	+35 030,00
TOTAL RECETTES	+35 030,00

DEPENSES

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	-1 200,00
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	+35 030,00
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	+1 200,00
TOTAL DEPENSES	+35 030,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	+2 331,34
TOTAL RECETTES	+2 331,34

DEPENSES

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	+2 331,34
TOTAL DEPENSES	+2 331,34



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Adopte la décision modificative n°2 du budget annexe Résidence Autonomie la Vaumonnaie.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 28 OCT. 2022

et affichage le



